



**Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines de l'UQAM
(AFESH-UQAM)**

Affiliée à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSE)

405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514-987-3000 poste 2633

Courriel : afesh@uqam.ca

Assemblée générale du 27 janvier 2014

A-M050, 12h30

Procès-verbal

Ordre du jour proposé :

- 0.0 Procédures**
- 1.0 Élections**
- 2.0 Assurances collectives**
 - 2.1 Présentation**
 - 2.2 Plénière**
 - 2.3 Délibérante**
- 3.0 Plan d'action au local**
 - 3.1 Plan directeur immobilier (PDI)**
- 4.0 Plan d'action au national**
- 5.0 Varia**
- 6.0 Levée**

0.0 PROCÉDURES

0.1 Que l'assemblée soit ouverte à 12h59.

Dûment proposée et appuyée

AU

0.2 Que Philippe et Simon Brisson soit respectivement élu comme animateur et secrétaire d'assemblée.

Dûment proposée et appuyée

AU

0.3 Que l'ordre du jour suivant soit adopté :

0- Procédure

1- Don

2- Élection

3- Assurance collective

3.1 Présentation

3.2 Plénière

3.3 Délibérante

4- Plan d'action au local

5- Plan d'action au national

6- Varia

7- Levée

Dûment proposée et appuyée

0.3.1 Amendement : Diviser le point « 1- Don » en sous-point «1.1 Ras-le-Bol » et «1.2 Mexique ».

Dûment proposé et appuyé

AU

0.3.2 Amendement : Mettre le point 5 « Plan d'action » au point 2.

Dûment proposé et appuyé

Rejeté à majorité

0.3.3 Amendement : Ajouter un sous-point 1.3 « Haïti-Montréal ».

Dûment proposé et appuyé

AU

0.3.4 Amendement : Ajouter un sous-point 1.4 « Mobilisation UdeM ».

Dûment proposé et appuyé

Pour : 34 Contre : 4 Abstentions : 30

Adopté à majorité

Sur la proposition principale 0.3 telle qu'amendée trois fois :

0- Procédures

1- Dons

1.1 Ras-le-bol

1.2 Mexique

1.3 Haïti-Montréal

1.4 Mobilisation UdeM

2- Élections

3- Assurance collective

3.1 Présentation

3.2 Plénière

3.3 Délibérante

4- Plan d'action au local

5- Plan d'action au national

6- Varia

7- Levée

AU

1.0 DONS

1.1 Ras-le-Bol

1.1.1 Considérant que le Ras-le-Bol est un projet qui vise à soulager la précarité alimentaire chez les étudiantEs
Considérant que le Ras-le-Bol est un projet mené par les étudiantEs dans une perspective de réappropriation des lieux
universitaires et de création d'un espace collectif de partage

Considérant que le Ras-le-Bol constitue une tribune pour les initiatives politiques et artistiques

Considérant que le Ras-le-Bol est actif depuis presque un an et a acquis une légitimité au sein de l'UQÀM grâce à
un intérêt toujours croissant de la communauté universitaire pour ce projet

Considérant que l'objectif du Ras-le-Bol est aussi d'obtenir une cuisine permanente dans l'enceinte de l'UQÀM, ce
qui nécessitera des dépenses considérables, soit plusieurs dizaines de milliers de dollars

Que l'AFESH UQÀM soutienne financièrement le Ras-le-Bol par un don de 5000\$.

Dûment proposée et appuyée

AU

1.2 Mexique

1.2.1 Considérant que 2 militantes montréalaises et un mexicain, dont un membre de l'AFESH, sont incarcéré.e.s à
Mexico depuis le 5 janvier sans aucune accusation de déposée.

Considérant qu'on ignore la durée de leur incarcération et que les besoins financiers pour les soutenir sont énormes.

Considérant nos principes de solidarité et contre la répression systémique de l'État.

Que l'AFESH fasse un don de 500\$ par mois jusqu'à la libération de Amélie, Carlos et Fallon à
leur comité de soutien.

Dûment proposée et appuyée

AU

1.3 Haïti-Montréal

1.3.1 Qu'une présentation de 5 minutes soit donnée sur le projet Haïti-Montréal.

Dûment proposée et appuyée

AU

1.3.2 Que l'AFESH aide à faire connaître la conférence de Mario Joseph le 27 février;

Que l'AFESH fasse une contribution de 500\$ pour aider à financer la visite de Mario Joseph.

Dûment proposée et appuyée

AU

1.4 Mobilisation UdeM

1.4.1 Considérant les mandats antérieurs de l'AFESH en faveur de l'autogestion des universités et contre le poste de
rectorat;

Considérant la situation actuelle à l'UdeM, où est enclenché un processus de réélection antidémocratique de Guy
Breton au poste de recteur;

Considérant les mandats antérieurs de l'AFESH contre la brutalité policière;

Considérant que Guy Breton a appelé la police sur le campus de l'UdeM à l'automne 2012, dans le but de réprimer la grève;

Considérant que l'AFESH est contre la privatisation des services publics, contre toute hausse des frais de scolarité et contre la marchandisation du savoir;

Considérant que Guy Breton s'est prononcé en faveur d'un arrimage des « cerveaux » sur le « marché »;

Que l'AFESH appuie la mobilisation en cours à l'UdeM contre la renomination de Guy Breton au poste de rectorat;

Que l'AFESH accorde un don de 500\$ à la mobilisation en cours à l'UdeM;

Que l'AFESH accorde une aide technique à la mobilisation en cours à l'UdeM (prolocopieuse).

Dûment proposée et appuyée

AU

2.0 ÉLECTIONS

2.1 Qu'il y ait un temps de présentation de 10 minutes pour les candidat.e.s aux postes de l'exécutif.

Dûment proposée et appuyée

AU

2.2 Qu'il y ait une période de questions-réponses de 10 minutes aux candidat.e.s aux postes de l'exécutif.

Dûment proposée et appuyée

AU

Proposition privilégiée de rallonger la période de questions-réponses de 5 minutes.

Dûment proposée et appuyée

AU

2.3 Que l'on procède à l'élection en bloc de l'ensemble des candidats aux postes de l'exécutif, soit Nick à la coordination, Étienne aux affaires académiques, Francis à l'information, Mathieu aux affaires internes.

Dûment proposée et appuyée

2.3.1 Amendement : De rajouter à la fin de la proposition « et que les candidats soient exclus lors du processus décisionnel ».

Dûment proposée et appuyée

AU

2.3.2 Amendement : De remplacer « en bloc » par « poste par poste ».

Dûment proposée et appuyée

AU

Sur la proposition principale 2.3 telle qu'amendée deux fois : AU

Sur le poste de secrétaire à la coordination : Nick Paré, Élu à l'unanimité

Sur le poste de secrétaire aux affaires académiques : Étienne Lavigne, Élu à l'unanimité

Sur le poste de secrétaire à l'information : Francis Dolan, Élu à l'unanimité

Sur le poste de secrétaire aux affaires internes : Mathieu Rouleau, Élu à l'unanimité

3.0 ASSURANCES COLLECTIVES

3.1 Présentation

3.1.1 Que Claude Dionne fasse présentation power point quant aux assurances de l'AFESH.

Dûment proposée et appuyée

Proposition privilégiée : De faire une levée de cours.

Dûment proposée et appuyée

Pour : 5 Contre : 19 Abstention : 22

Rejetée à majorité

Sur la proposition principale 3.1.1 : AU

3.2 Plénière

3.2.1 Que l'on tienne une plénière de 10 minutes sur la place des assurances à l'AFESH.

Dûment proposée et appuyée

AU

Proposition privilégiée de prolonger la plénière de 10 minutes.

Dûment proposée et appuyée

AU

Proposition privilégiée de terminer les tours de parole.

Dûment proposée et appuyée

AU

3.3 Délibérante

3.3.1 Considérant les trois options possibles pour les assurances face à l'augmentation de prime proposée par la compagnie d'assurance Assomption Vie, soit:

-le refus de continuer avec les assurances et la création d'un fonds autogéré

-l'acceptation de la hausse de la prime d'assurance pour maintenir nos assurances de santé privé

-le refus de continuer avec les assurances et l'adoption d'une campagne pour l'amélioration des services de santé publique

Considérant le manque de personne pour gérer un potentiel fonds autogéré d'assurance

Considérant que l'association étudiante est une organisation de type syndicale qui est fait pour soutenir les luttes politiques, et pas une association de services

Considérant que l'utilisation des assurances privées déresponsabilise l'État et nuit au service public de santé

Que l'AFESH ne re-signe pas son contrat avec l'assomption vie, son assureur privé + ni aucune autre compagnie d'assurance et mette en place un fonds d'assurance autogéré

Que l'AFESH entame une lutte politique pour l'inclusion des services dentaires dans l'assurance santé publique

Que l'AFESH exige que l'Université fournisse des services médicaux accessibles à tou.tes les étudiant.es

Que l'AFESH exige que le système santé soit accessible à toutes et tous, compréhensif et centré sur la prévention autant que le traitement, et autant sur les causes socio-économiques que génétiques et médicales

Que l'AFESH appelle l'ASSÉ à adopter la campagne de santé comme campagne annuelle l'année prochaine

Que l'AFESH travaille avec des groupes communautaires, politiques et syndicaux qui partagent les mêmes buts pour réaliser l'expansion du système de santé

Que l'AFESH entame une escalade de moyens de pression pour créer un rapport de force face aux gouvernements d'austérité

+ Que l'AFESH entreprenne une réflexion sur la possibilité d'un régime d'assurance autogéré

Dûment proposée et appuyée

3.3.1.1 Amendement : De biffer « Que l'AFESH appelle l'ASSÉ à adopter la campagne de santé comme campagne annuelle l'année prochaine ».

Dûment proposée et appuyée

3.3.1.1.1 Sous-amendement : De remplacer « adopter la campagne de santé comme campagne » par « à faire de la santé un des enjeux de la campagne ».

Dûment proposée et appuyée

Abstentions majoritaires

Vote sur l'amendement 3.3.1.1 :

Pour : 19 Contre : 2 Abstention : 24

Battu par majorité d'abstentions

3.3.1.2 Amendement : De biffer le deuxième considérant et ajouter « Que l'AFESH entreprenne une réflexion sur la possibilité d'un régime d'assurance autogéré »

Dûment proposée et appuyée

AU

Proposition privilégiée : De scinder la proposition en séparant le premier « Que » des suivants.

Dûment proposée et appuyée

Adoptée à majorité

Sur le premier « Que » de la proposition principale, soit « Que l'AFESH ne re-signe pas son contrat avec l'assomption vie, son assureur privé. »

3.3.1.3 Amendement : De remplacer « ne re-signe pas son contrat » par « re-signe le contrat pour une courte période afin de prendre le temps de réfléchir un plan clair de mise en place d'un régime d'assurance autogéré ».

Dûment proposée et appuyée

Proposition privilégiée de question préalable.

Dûment proposée et appuyée

Pour : 34 Contre : 8

Adoptée à majorité

Sur l'amendement 3.3.1.3 : Rejeté à majorité

3.3.1.4 Amendement : D'ajouter « ni aucune autre compagnie d'assurance et mette en place un fonds d'assurance autogéré ».

Dûment proposé et appuyé

Proposition privilégiée de question préalable.

Dûment proposée et appuyée

Adoptée à majorité

Sur l'amendement 3.3.1.4 : Adopté à majorité

Sur la proposition principale 3.3.1a telle qu'amendée :

Considérant les trois options possibles pour les assurances face à l'augmentation de prime proposée par la compagnie d'assurance Assomption Vie, soit:

-le refus de continuer avec les assurances et la création d'un fonds autogéré

-l'acceptation de la hausse de la prime d'assurance pour maintenir nos assurances de santé privé

-le refus de continuer avec les assurances et l'adoption d'une campagne pour l'amélioration des services de santé publique

Considérant que l'association étudiante est une organisation de type syndicale qui est fait pour soutenir les luttes politiques, et pas une association de services

Considérant que l'utilisation des assurances privées déresponsabilise l'État et nuit au service public de santé

3.3.1.1 Que l'AFESH ne re-signe pas son contrat avec l'assomption vie, son assureur privé ni aucune autre compagnie d'assurance et mette en place un fonds d'assurance autogéré.

AU

Sur la deuxième partie de la proposition principale :

3.3.1b Que l'AFESH entame une lutte politique pour l'inclusion des services dentaires dans l'assurance santé publique

Que l'AFESH exige que l'Université fournisse des services médicaux accessibles à tou.tes les étudiant.es

Que l'AFESH exige que le système santé soit accessible à toutes et tous, compréhensif et centré sur la prévention autant que le traitement, et autant sur les causes socio-économiques que génétiques et médicales

Que l'AFESH appelle l'ASSÉ à adopter la campagne de santé comme campagne annuelle l'année prochaine

Que l'AFESH travaille avec des groupes communautaires, politiques et syndicaux qui partagent les mêmes buts pour réaliser l'expansion du système de santé

Que l'AFESH entame une escalade de moyens de pression pour créer un rapport de force face aux gouvernements d'austérité

Proposition privilégiée : De mettre en dépôt la proposition.

Dûment proposée et appuyée

AU

Proposition privilégiée : De passer au point « plan d'action nationale ».

Dûment proposée et appuyée

Rejeté à majorité

3.3.2 Considérant que la décision d'un syndicat étudiant d'offrir l'accès à des soins de santé est, en soi, un acte politique;

Considérant que tout syndicat, étudiant ou autre, a comme objectif la défense des intérêts de ses membres;

Considérant que la lutte politique visant l'élargissement de l'accès universel aux soins de santé n'est pas en contradiction avec l'instauration d'une couverture d'assurances;

Considérant que nous ne sommes jamais mieux servi.es que par nous-mêmes;

Que l'AFESH mette sur pied un fonds d'assurance autogéré, pour et par les membres, ayant comme premier objectif l'accessibilité totale et universelle aux soins de santé, particulièrement pour les plus démunis-e-s.

Qu'un poste de permanence syndicale soit ouvert à l'AFESH afin de traiter les demandes de réclamation.

Qu'un comité ad hoc soit formé afin de jeter les bases de ce fonds, en respectant les mandats et positions de l'AFESH.

Que ces bases soient soumises à l'Assemblée générale de l'AFESH.

Dûment proposée et appuyée

3.3.2.1 Amendement : De biffer « Qu'un poste de permanence syndicale soit ouvert à l'AFESH afin de traiter les demandes de réclamation. »

Dûment proposée et appuyée

Pour : 22 Contre : 2 Abstention : 14

Adopté à majorité

Sur la proposition principale 3.3.2 telle qu'amendée :

Que l'AFESH mette sur pied un fonds d'assurance autogéré, pour et par les membres, ayant comme premier objectif l'accessibilité totale et universelle aux soins de santé, particulièrement pour les plus démunis-e-s.

Qu'un comité ad hoc soit formé afin de jeter les bases de ce fonds, en respectant les mandats et positions de l'AFESH.

Que ces bases soient soumises à l'Assemblée générale de l'AFESH.

Adoptée à majorité

4.0 PLAN D'ACTION LOCAL

4.1 Considérant que l'AFESH a déjà dénoncé le Plan Directeur Immobilier (PDI) imposé unilatéralement sur les étudiant.es et professeur.es sans leur consultation ou consentement

Considérant que le déménagement du département de psychologie remet en question la capacité de l'AFESH à se mobiliser en tant qu'association facultaire

Considérant que les modules de psychologie comprennent entre 20-25% de la totalité de la population afeshienne, et qu'une potentielle perte de membres diminuera notre rapport de force face à l'administration de l'UQAM, et face à l'État

Considérant que les intérêts privés sont privilégiés par rapport aux intérêts étudiants (trousse voyage, Sushi shop, A & W,) et que l'UQAM a deux boutiques au niveau métro du pavillon Aquin dans le principal corridor du campus

Considérant que l'UQAM propose d'utiliser l'espace créé par le non-renouvellement du bail du CLSC sur la rue sanguinet pour l'administration et les gardas au lieu de l'utiliser pour la création de salles de cours

Que l'AFESH réitère qu'il exige l'arrêt complet du PDI jusqu'à ce qu'une consultation de tous les groupes concernés soit faite

Que le PDI ne soit pas approuvé sans le consentement de l'AFESH

Que l'AFESH reste dans le corridor principal du campus central au niveau métro

Que l'AFESH fasse pression pour que l'administration **exclut** déménagement tous les intérêts privés ~~vers le campus ouest~~ avant d'envisager le déménagement du département de psychologie

Que l'AFESH convoque une assemblée générale de grève en février si ces demandes ne sont pas respectées

Que l'AFESH exige la transparence de la part de l'administration sur tout plan visant le déplacement des étudiant.es

Que l'AFESH invite tous ses membres à appeler l'administration pour exiger l'arrêt du PDI et la publication de toutes les informations concernant le PDI

Que l'AFESH considère le PDI comme une atteinte grave à sa capacité de mobiliser ses membres et de faire la grève, et qu'en ce sens l'AFESH entame une escalade de moyens de pression contre l'administration de l'UQAM

+ Que le PDI prenne en considération les revendications du Ras-le-Bol concernant un local de cuisine, de distribution et d'éducation populaire par et pour les étudiant.e.s

Dûment proposée et appuyée

4.1.1 Amendement : De remplacer, au quatrième Que, « déménagement » par « exclut » et de biffer « vers le campus ouest ».

Dûment proposée et appuyée

AU

4.1.2 Amendement : D'ajouter « Que le PDI prenne en considération les revendications du Ras-le-Bol concernant un local de cuisine, de distribution et d'éducation populaire par et pour les étudiant.e.s ».

Dûment proposée et appuyée

AU

Sur la proposition principale 4.1 telle qu'amendée : Adopté à l'unanimité

4.2 Considérant que l'AFESH s'oppose au PDI de l'UQAM,

Considérant que le café étudiant qui serait installé dans le pavillon SU dépend de la réalisation de ce plan,

Que l'AFESH suspende son endossement du projet de développement d'un second café étudiant de sciences humaines dans le pavillon SU.

Que l'AFESH concentre plutôt ses efforts à l'escalade de moyens de pression pour empêcher la réalisation du PDI.

Dûment proposée et appuyée

AU

4.3 Considérant que la police est une organisation de répression politique de l'État

Considérant la solidarité nécessaire envers nos camarades judiciairisés.es et violentés.es par l'État en défense de nos droits et demandes collectives

Considérant l'augmentation de la surveillance des étudiants et le profilage politique que cela peut entraîner

Considérant que les policiers entrent régulièrement dans le campus central de l'UQAM, par exemple pour prendre un café au Salon G

Que l'AFESH dénonce la présence policière sur le campus

Que l'AFESH prenne les mesures nécessaires pour soutenir toute initiative de justice alternative qui n'inclut pas la police ni le système judiciaire

Que L'AFESH travaille avec les autres associations facultaires dans ce sens pour créer un rapport de force et une solidarité interfacultaire.

Dûment proposée et appuyée

AU

Fin de l'assemblée par perte de quorum à 16H09

Nick Paré, secrétaire à la coordination de l'AFESH

Simon Brisson, secrétaire d'assemblée.